

46

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PROVINCES SOCIALES

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

du 1er/6/84

DECRET n° 64/514 /MPS.DGTFP.DFP.22021.28
Portant intégration et nomination de
Monsieur ELONGE Félix, en service à la
Direction Générale de la Recherche
Scientifique dans les cadres de la caté-
gorie 1, hiérarchie 1 du Personnel
Technique de la Recherche Scientifique.-

LE PREMIER MINISTRE; CHEF DU
GOUVERNEMENT,

VISAS :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/81 du 13.11.1980 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des
fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2487/FP du 21.5.1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 82/842 du 10.9.1982 fixant le statut par-
ticulier du Personnel de la Recherche Scientifique ;
(/u le décret n° 62/133/FP du 9.5.1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchi-
sation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégo-
ries et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.
1962 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomina-
tion et à la réintégration des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 63/81/FP-BF du 26.3.1963 fixant les condi-
tions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que
doivent subir les fonctionnaires et stagiaires, notamment en ses
articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BF du 24.2.1967 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des postes réglemen-
taires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions
de carrière et rattachements ;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif n° 81/C16 du 26.1.1981 au décret n° 80/
644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des
Ministres ;
(/u le décret n° 81/C17 du 26.1.1981 relatif aux intérimaires
des Membres du Gouvernement ;
(/u la lettre n° 1706/DGTFP du 9.10.1982 du Directeur Gé-
néral de la Recherche Scientifique ;
(/u le décret n° 81/871/MPS.DGTFP/DFP du 17.12.1981 ;
(/u le décret n° 83/320 du 3-5-83 portant nomination d'un Membre du
Conseil des Ministres;

DECRETE :

D.G.B.

D.C.F.

ARTICLE 1ER.—En application des dispositions du décret 82-842 du 16.9.1982 susvisé, Monsieur ELONGO Félix en service à la Direction Générale de la Recherche Scientifique, est intégré dans les cadres de la catégorie 1, hiérarchie 1 du Personnel Technique de la Recherche Scientifique et nommé à concordance de catégorie comme suit :

ANCIENNE SITUATION

Ingénieur Généraliste Principal de
4^e échelon stagiaire, indice 1148
pour compter du 12.11.1981.—

NOUVELLE SITUATION :

Intégré et nommé à concordance de ca-
tégorie Maître de Recherche Stagiai-
re, indice 1680 pour compter du 1^{er}
Janvier 1983.—

ARTICLE 2.— L'intéressé bénéficiera d'une bonification d'un (1) échelon à la date effective de sa titularisation.

ARTICLE 3.— Le présent décret qui prendra effet ^{tant} du point de vue de l'en-
cienneté pour compter du 1^{er} Janvier 1983 et de la solde pour compter du
1^{er} Janvier 1984, sera enregistré, publié au JORF et communiqué partout
où besoin sera.—

BRASSERIE, le 1^{er} Juin 1984

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Culture, des
Arts et de la Recherche Scientifique,

Jean Baptiste ELI-LEURAD.—

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATHIEU.—

RELATIONS :

JORF..... 1
DGT/DEF..... 2
DEF/BST..... 1
DUR..... 3
D.C.F..... 1
HOURS..... 2
BOSSIER..... 3
INTERESSE..... 1
SOCI/BC..... 2./—

Colonel Louis SYLVAIN-GOM.—

Le Ministre des Finances,

Itini Casébourba LEKOUDEGU.—